



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 28 avril 2026**

**Délibération n° DEL28042026-14**  
**CENTRE SOCIAL - ASSOCIATION LE CARROUSEL - SUBVENTION 2026**

*Le Conseil Municipal de la Commune du Bouscat dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gwénaël LAMARQUE, Maire, par suite d'une convocation en date du 22 avril 2026*

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRESENTS : 31**

Gwénaël LAMARQUE, Maël FETOUH, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Rémi SIMON, Muriel FROU-VILLE, Bruno QUERE, Marine LEMMENS-HEBRARD, Damien ROUSSEAU, Emmanuelle ANGELINI, Bérengère DUPIN, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Frédérique BOUCHER, Didier PAULY, Karine AUDEMARD, Emmanuel APARICI, Séverine VANLEENE-VALETTE, Matthieu BOUYSSIERE, Daphné ALATERNE, Mathilde PREZELIN-REYDIT, Annabelle POGAM, Mathilde FERCHAUD, Ombeline SEMPASTOUS, Xavier DE JAVEL, Calvin AZZOPARDI, Claire LAYAN, Johanna TURPEAU, Florian LAUNAY, Benjamin DUPAS, Ivan GRATTE, Carola Tiana CASTELNEAU.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4**

Philippe BORRO à Sandrine JOVENE, Jean-Michel DANIEL à Marie Emmanuelle DA ROCHA, Emmanuel MARCILHACY à Mathilde FERCHAUD, Anne COURTOIS à Ivan GRATTE.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Ombeline SEMPASTOUS**

**RAPPORTEUR** : Mathilde PREZELIN-REYDIT

La ville du Bouscat apporte son soutien à l'association Le CARROUSEL qui a pour objet de :

- Renforcer le lien social et faciliter le vivre ensemble entre tous : les enfants, les jeunes, les adultes, les parents et les séniors ;
- Permettre à différentes générations de partager des espaces, des activités, des idées, des savoirs et des savoir-faire ;
- Proposer un accueil et une écoute bienveillante, notamment pour prévenir l'isolement des personnes ;
- Organiser des actions individuelles et collectives, notamment dans les champs suivants : la culture, les loisirs, l'éducation, la parentalité, l'accompagnement et la médiation sociale ;
- Initier ou participer à des actions événementielles sur le territoire du Bouscat.

L'association LE CARROUSEL agréée Centre social depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et dont l'agrément a été renouvelé pour la 3<sup>ème</sup> fois le 1<sup>er</sup> janvier 2025, oriente son activité autour de la mise en œuvre des axes suivants :

- Parentalité et lien des générations
- Jeunesse et émancipation
- Animation sociale et culturelle
- Médiation et solidarité
- Citoyenneté, engagement et coopération

Son périmètre d'intervention est l'ouest de la ville du Bouscat.

L'Association LE CARROUSEL dispose par ailleurs, de l'agrément Jeunesse et Education Populaire attribué par la Préfète du Département depuis le 30/12/2014.

L'association LE CARROUSEL est une structure locale implantée sur le territoire depuis de nombreuses années et disposant d'une connaissance certaine de l'histoire, de l'identité et de la population de ce territoire.

Par ailleurs, depuis la loi du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion sociale, le quartier Champ de Course est inscrit en géographie prioritaire, dans un cadre intercommunal avec le territoire voisin de la ville d'Eysines. La mission de l'association Le CARROUSEL, dans ce contexte, est référencée au contrat de ville métropolitain et à la convention territoriale intercommunale pour les années 2024-2030, contribuant au soutien d'initiatives individuelles et collectives des habitants du quartier.

Enfin, dans le cadre du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et en particulier de l'axe 3 de sa stratégie « Lutter contre les conduites addictives et le trafic de stupéfiants », la ville du Bouscat a obtenu une subvention de la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives). La mise en œuvre du projet étant réalisée en partie par les équipes du Carrousel, une part de la subvention lui est donc dédiée (10 000 euros pour l'année 2026).

Pour l'année 2026, il est donc proposé d'octroyer à l'association le CARROUSEL une subvention de fonctionnement d'un montant de 185 000 € pour la mise en œuvre de son projet social, et pour la participation aux différents dispositifs pour lesquels la ville perçoit des subventions, Contrat Local de

Solidarité 2025 (14 000 €), MILDECA (10 000 €), PIV (500 €), Quinzaine de l'égalité (750 €).

**VU** les Services d'Intérêt Général, y compris les Services Sociaux d'Intérêt Général : un nouvel engagement européen, COM 2007 725 du 20 Novembre 2007,

**VU** la Constitution Française, notamment l'article 72,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** la Loi n°2004-809 en date du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**VU** la circulaire du Premier Ministre n°5811/SG du 29/09/2015, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

**VU** la circulaire du 12 juin 2021, relative à l'animation de la vie sociale,

**VU** la délibération du conseil municipal du Bouscat du 18 février 2025 relative à la Convention Territoriale Globale liant la MAIRIE DU BOUSCAT et la CAF,

**VU** la délibération du conseil municipal du Bouscat du 13 février 2024, relative à la signature du contrat de ville comprenant le Quartier Politique de la Ville Champ de Course,

**VU** la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2021, concernant le projet éducatif « Génération Alpha »,

**VU** la délibération du conseil municipal du Bouscat du 18 février 2025 relative à la convention de partenariat 2025-2028 entre l'Association LE CARROUSEL et la MAIRIE DU BOUSCAT,

Considérant la mission d'intérêt général de service social de l'association LE CARROUSEL, selon les principes communs définis par le protocole sur les services d'intérêt général du Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007, applicable au 1er décembre 2009,

Considérant que LE CARROUSEL par son statut associatif construit un projet d'association cohérent et pluriannuel, élaboré avec les habitants et ses principaux partenaires (Ville, CAF, Département, Etat, bailleur social), fondé sur des valeurs humanistes universelles : le respect de la dignité humaine, la solidarité, la démocratie,

Considérant que cette convention fait suite à un agrément "Centre social" de la CAF au titre de l'exercice de la fonction d'animation globale et de coordination, et à l'agrément « famille » pour les actions mises en œuvre dans le cadre la PS Animation Collective Familiales de la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant que l'association Le Carrousel participe aux projets territoriaux de la ville du Bouscat à différents niveaux :

- A la co-construction et à la mise en œuvre du projet « Impulsions » le nouveau projet de cohésion sociale du Bouscat,
- A la mise en œuvre du dispositif Point Info Vacances,
- A la réalisation de la Quinzaine de l'égalité,
- A la mise en œuvre du projet éducatif du territoire Génération ALPHA et du projet spécifique dédié à la jeunesse,
- A la mise en œuvre de la Stratégie de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- A la mise en œuvre de la Responsabilité de Sociétale de l'Organisation (en tant que partie prenante),
- A l'animation de la vie locale.
- Par son intégration dans les différents réseaux d'acteurs du territoire (L'Agora, Parentalité, Jeunesse) et pour la plupart en tant que pilote,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser une subvention d'un montant de 185 000 € à l'association Le Carrousel.

**Article 2 :** de dire que les dépenses seront inscrites au budget chapitre 65.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

32 voix pour

2 abstentions : Madame Anne COURTOIS, Monsieur Ivan GRATTE

N'a pas pris part au vote : Madame Mathilde PREZELIN-REYDIT

Pour extrait certifié conforme  
Fait au Bouscat, le 28 avril 2026

**Ombeline SEMPASTOUS**  
Secrétaire de séance

**Gwenaël LAMARQUE**  
Maire du Bouscat